

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 27/02/2025

Délibération N° D-2025-0603-01

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur BURGER Gaston pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur WEISS Henri pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame DIETRICH Isabelle.

Objet : Agroforesterie : convention avec la chambre d'agriculture et l'exploitation DAUL et attribution d'une subvention au titre du fonds biodiversité

M le Président explique aux membres du Conseil que l'EARL Ferme DAUL située à Pfettisheim a sollicité le soutien financier du fonds biodiversité de la Communauté de Communes pour la mise en œuvre d'un projet d'agroforesterie en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Alsace.

Ce projet consiste en la plantation d'arbres, arbustes et bandes enherbées sur une parcelle agricole de 10,88 ha, avec pour objectif la limitation de l'érosion des sols et l'adaptation des conditions de culture au changement climatique.

Dans ce cadre, une convention tripartite entre la Chambre d'agriculture d'Alsace, la Communauté de communes du Kochersberg et l'EARL Ferme DAUL précise les obligations et engagements des parties. La communauté de communes s'engagerait ainsi à soutenir financièrement l'EARL pour la mise en œuvre du protocole de suivi pluriannuel à hauteur de 5 000 € par an sur la durée de la convention, à savoir 5 ans.

Au terme de ces explications et après délibération, le Conseil communautaire :

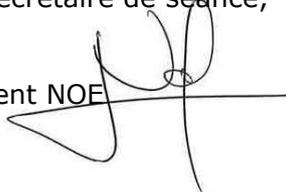
- **Valide** le principe de faire bénéficier le projet d'agroforesterie de l'EARL Ferme Daul du fonds biodiversité pendant la durée initiale de la convention, à hauteur de 5 000 € / an pendant 5 ans,
- **Approuve** les termes de la convention tripartite à signer entre la Chambre d'agriculture d'Alsace, la Communauté de communes du Kochersberg et l'EARL Ferme DAUL,

- **Autorise** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait à Truchtersheim, le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

